

# **DELIBERATION N° 05 - EVOLUTION DU LOGICIEL ORPHEE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Rapporteur : Mme THOMAS**

Depuis 1997, la Médiathèque de Ludres est équipée du logiciel "Orphée.Média". Ce logiciel permet de gérer les ouvrages, documents et supports de la Médiathèque à travers plusieurs fonctionnalités (prêts, catalogues, gestion des retards, etc.). Il donne pleine satisfaction dans son fonctionnement et notamment dans les communications avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) de Meurthe-et-Moselle.

Compte tenu de l'évolution des technologies dans la gestion des ouvrages, documents, et supports, il est projeté de faire évoluer le logiciel "Orphée.Média" vers "Orphée.Net". Cette évolution permettra d'apporter les avantages suivants :

- une consultation des catalogues plus conviviale via le site internet de la Médiathèque et une réduction de la consommation de papier pour diffuser la liste des nouveautés,
- un service automatisé d'alertes (courriel ou SMS) notamment en direction des parents pour les annonces d'animations autour de la petite enfance,
- un service d'envoi de bibliographies thématiques aux enseignants,
- des fonctionnalités améliorées sur la gestion des ouvrages, documents et supports,
- la possibilité de se connecter via le wifi pour les usagers.

L'évolution est programmée au cours de l'année 2013. Le montant estimatif du projet est de 9000€ HT.

Le Conseil Général met en œuvre un Contrat Territorialisé de Développement Durable pour la période 2012-2014 pour le financement de projets communaux, et plus particulièrement son Fonds de Développement Territorial (volet n°2) pour la part territoriale (Territoire de Nancy Couronne).

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil Général a la possibilité d'apporter une participation financière dans le cadre du Fonds de Développement Territorial (volet n°2) qui peut aller jusqu'à 30% du montant prévisionnel du projet.

Le projet de la ville de Ludres peut donc entrer dans le cadre des priorités partagées pour le Territoire de Nancy Couronne et notamment les actions en faveur de la jeunesse.

Par ailleurs, ce projet présente un caractère de renforcement de la cohésion sociale en favorisant notamment le développement des activités avec les écoles de Ludres.

La Ville de Ludres souhaite donc solliciter le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour une participation financière dans le cadre précité, portant sur 30% du montant prévisionnel du projet à savoir 3 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour le lancement du projet d'évolution du logiciel "Orphée.Média" vers "Orphée.Net" ;
- de solliciter le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Fond Territorial de Développement (volet n°2) du Contrat Territorialisé de Développement Durable, et plus particulièrement pour la part territoriale des priorités partagées, à hauteur de 30% du montant prévisionnel du projet à savoir 3 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire pour l'application de cette délibération.

*Les crédits (dépenses et recettes) nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.  
En cas d'attribution d'un financement par le Conseil Général, une nouvelle délibération sera présentée en Conseil Municipal.*